

VERNEY-CARRON S.A.
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 738 563,20 EUROS
SIEGE SOCIAL : 54, BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE
574 501 557 RCS SAINT ETIENNE

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons établi le présent rapport complémentaire rendant compte de l'usage des délégations consenties en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Conformément à l'article R225-116 du Code de commerce, ce rapport a été établi, au moment où le Directoire a fait usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires.

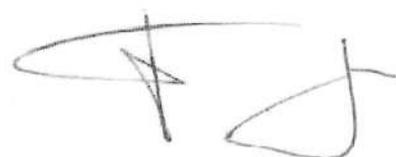
Aussi, nous vous rendons compte de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence consentie en vertu des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à votre Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 juin 2020 afin de nous permettre de décider et de réaliser une ou plusieurs augmentations du capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 1.422.000 €.

Par la même décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, sur le rapport du Directoire, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de :

- d'une part et à titre prioritaire, aux membres de la Famille VERNEY-CARRON qui seraient en capacité de souscrire en numéraire ou à défaut, qui disposeraient d'ores et déjà de créances liquides et exigibles sur la Société et ce afin de conserver le caractère familial de la Société, ce qui constitue son particularisme depuis 200 ans.
Pour les besoins des présentes, seraient qualifiés comme membres de la « Famille VERNEY-CARRON » :
 - L'ensemble des descendants en ligne directe de Claude VERNEY-CARRON (1868 - 1941), ;
 - Ainsi que les cousins germains de Monsieur Jean VERNEY-CARRON (1970 - ...), qu'ils portent le nom patronymique de VERNEY-CARRON ou non ;
- d'autre part, pour le solde de l'augmentation de capital non souscrit par la Famille VERNEY-CARRON et afin de réduire l'encours fournisseurs, à des partenaires commerciaux de la Société qui détiendraient, à la date de l'augmentation de capital, des créances liquides et exigibles sur la Société et notamment les partenaires commerciaux disposant d'un encours fournisseurs important par rapport à la moyenne.

L'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138, II du Code de commerce, sur le rapport du Directoire et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la Société, que le prix d'émission des nouveaux titres serait égal au cours moyen pondéré du volume des échanges intervenus au cours des six (6) derniers mois à la date de la décision d'émission.

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.



Usant de cette délégation de compétence, le Directoire réuni le 2 octobre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de TROIS CENT SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES (316.563,20 €) pour le porter de UN MILLION QUATRE CENT VINGT DEUX MILLE EUROS (1 422 000 €) à UN MILLION SEPT CENT TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES (1 738 563,20 €) par la création de QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT VINGT SIX (98.926) actions nouvelles de numéraire de 3,20 €, dans les conditions décrites ci-après.

Votre Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires effectifs de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie déterminée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux :

- **L'indivision successorale de Monsieur Claude VERNEY-CARRON**
Représentée par Madame Agnès VERNEY-CARRON, demeurant 23 ter, rue Emile Clermont 42100 SAINT-ETIENNE
à concurrence de CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UNE (51.251) actions nouvelles

- **Monsieur Jean VERNEY-CARRON**
demeurant 1308 Rue des Cumines - 42580 L'ETRAT
à concurrence de QUARANTE SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE (47.675) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 8,39€ par titre, correspondant au cours moyen pondéré du volume des échanges intervenus au cours des six derniers mois en date du 2 octobre 2020, comprenant 3,20 € de valeur nominale et 5,19 € de prime d'émission.

Elles ont été libérées en totalité lors de leur souscription.

Les souscriptions devaient être reçues au siège social jusqu'au 30 novembre 2020 inclus.

Les 98.926 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscripteurs se sont libérés de leur souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Ces libérations ont été constatées par un certificat établi conformément à la loi par le Commissaire aux Comptes de la Société.

Votre Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la vue du certificat du Commissaire aux Comptes de la Société, tenant lieu de certificat du dépositaire, soit le 21 octobre 2021.

Les actions nouvelles créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital sont, depuis cette date, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Il est annexé aux présentes, un tableau permettant de préciser l'incidence de cette émission d'actions nouvelles, pour chaque actionnaire de la Société, sur sa quote-part des capitaux propres, étant précisé que la clôture du dernier exercice étant antérieure de plus de six mois, cette incidence a été appréciée au vu d'une situation financière, établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan, et arrêtée au 31 août 2020.



Usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire et en conséquence de cette augmentation de capital, votre Directoire a modifié l'article 6 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION SEPT CENT TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES (1 738 563,20 €). Il est divisé en 543.301 actions d'une seule catégorie de 3,2 euros chacune, entièrement libérées.

Lors de la mise en harmonie des statuts avec la loi du 24 Juillet 1966 et le décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales, le capital social était de 2.370.000 Francs, divisé en 39.500 actions de 60 Francs chacune, entièrement libérées.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juin 1977 et du Conseil d'Administration du 16 Décembre 1977, le capital a été porté à 3.555.000 Francs, par l'émission de 19.750 actions de numéraire.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 1979 et du Conseil d'Administration de même date, le capital a été porté à 5.332.500 Francs par l'émission de 29.625 actions de numéraire.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 1987, le capital a été porté à 6.221.500 Francs par prélèvement d'une somme de 888.750 Francs sur le compte "Report à nouveau". En représentation de cette augmentation de capital, la valeur nominale des 88.875 actions existantes a été portée de 60 Francs à 70 Francs.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 1988, le capital a été porté à 8.887.500 Francs par prélèvement d'une somme de 2.666.250 Francs sur le compte "Réserves réglementées". En représentation de cette augmentation de capital, la valeur nominale des 88.875 actions existantes a été portée de 70 Francs à 100 Francs.

Suivant délibération en date du 23 Mars 2001 du Directoire, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Juin 1999, le capital social a été augmenté de 440.208,60 Francs par incorporation d'une prime de fusion à concurrence de 164.186,54 Francs et incorporation de réserves ordinaires à concurrence de 276.022,06 Francs, puis converti en euros.

Aux termes de délibérations du Directoire en date du 2 octobre 2020 et du 21 octobre 2020, sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de 316.563,20 € par apport en numéraire. »

Fait à ST ETIENNE
Le 22 octobre 2020

Jean VERNEY-CARRON
Président du Directoire



ANNEXE

ASSOCIES	AVANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL		APRES L'AUGMENTATION DE CAPITAL	
	Nom ou Dénomination	Quote-part en % des capitaux propres	Quote-part en % des capitaux propres	Quote-part en € des capitaux propres sur base 31/08/20220
Actionnaires		Quote-part en € des capitaux propres sur base 31/08/20220		Quote-part en € des capitaux propres sur base 31/08/20220
M. Jean-Luc ALBERT	0,062%	€ 2 951,13	0,051%	€ 2 833,89
M. Benoit ALIX	0,007%	€ 321,94	0,006%	€ 309,15
M. Etienne ATHENOR	0,017%	€ 804,85	0,014%	€ 772,88
M. Romuald AUTRET	0,039%	€ 1 856,53	0,032%	€ 1 782,77
M. Jérôme BAGOT	0,011%	€ 515,11	0,009%	€ 494,64
M. François BELLEIL	0,002%	€ 107,31	0,002%	€ 103,05
M. Alexandre BENMOUFFEK	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
M. Jean-François BOULANGER	0,045%	€ 2 146,27	0,037%	€ 2 061,01
M. Pierre Antoine BOUVARD	0,062%	€ 2 951,13	0,051%	€ 2 833,89
la société CA INDOSUEZ WEALTH	0,179%	€ 8 531,44	0,146%	€ 8 192,51
la société CACEIS BANK	1,238%	€ 59 022,53	1,012%	€ 56 677,74
M. Philippe CAILLAUD	0,090%	€ 4 292,55	0,074%	€ 4 122,02
M. François CALLET	0,001%	€ 53,66	0,001%	€ 51,53
M. Georges CALLET	0,006%	€ 268,28	0,005%	€ 257,63
Vulmix	0,011%	€ 536,57	0,009%	€ 515,25
M. Patrick CERTNER	0,039%	€ 1 877,99	0,032%	€ 1 803,38
Mme Christine CHANTELOT	0,016%	€ 751,20	0,013%	€ 721,35
M. Jean CHAPELAT	0,011%	€ 536,57	0,009%	€ 515,25
M. Pascal CHASSIN	0,043%	€ 2 071,15	0,036%	€ 1 988,87
Mme Marie-José CLIN	0,135%	€ 6 438,82	0,110%	€ 6 183,03
M. Valentin COLLOMB	0,347%	€ 16 547,77	0,284%	€ 15 890,38
M. David COURJON	0,007%	€ 321,94	0,006%	€ 309,15
M. Alain COURTAUD	0,011%	€ 536,57	0,009%	€ 515,25

M. Olivier CRESPE	0,027%	€ 1 298,50	0,022%	€ 1 246,91
M. Olivier DAMBRICOURT	0,002%	€ 107,31	0,002%	€ 103,05
M. Jean-Claude DARDENNES	0,259%	€ 12 330,34	0,211%	€ 11 840,50
Mme Thérèse DAVAL	0,000%	€ -	0,000%	€ -
M. Aurélien DEBBAGH	0,002%	€ 107,31	0,002%	€ 103,05
M. Edouard DE MAISSIN	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
M. Alexandre DE SUYROT	2,250%	€ 107 313,68	1,841%	€ 103 050,44
M. Olivier DE VREGILLE	10,226%	€ 487 633,38	8,364%	€ 468 261,22
Fonds de dotation LAETUM	0,000%	€ -	0,000%	€ -
Mme Geneviève DEGLESNE	0,079%	€ 3 755,98	0,064%	€ 3 606,77
Mme Aude DEGREGILLE	0,105%	€ 5 022,28	0,086%	€ 4 822,76
Mme Nathalie DEGREGZ	0,158%	€ 7 511,96	0,129%	€ 7 213,53
M. Jacques DESJOYEUX	0,008%	€ 375,60	0,006%	€ 360,68
M. Jean-Claude DUBOURGNOUX	0,001%	€ 53,66	0,001%	€ 51,53
Mme Clémence DUCHARME	0,029%	€ 1 395,08	0,024%	€ 1 339,66
Mme DUDRAGNE	0,008%	€ 375,60	0,006%	€ 360,68
M. DUFRESNE	0,055%	€ 2 629,19	0,045%	€ 2 524,74
M. Andre DUVAL	0,006%	€ 268,28	0,005%	€ 257,63
la société FAKIR	8,085%	€ 385 567,34	6,613%	€ 370 249,94
M. Louis FAURE	0,105%	€ 4 990,09	0,086%	€ 4 791,85
la société FCP DECOUVERTES	0,986%	€ 47 003,39	0,806%	€ 45 136,09
M. Gérard FETIZON	0,018%	€ 858,51	0,015%	€ 824,40
la société FORTIS BANK NEDERLAND NV	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
la société FOYER INTERNATIONAL SA	0,482%	€ 22 965,13	0,394%	€ 22 052,80
Mme Jacqueline FRANCK	0,024%	€ 1 148,26	0,020%	€ 1 102,64
M. Victor GINDRE	0,061%	€ 2 886,74	0,050%	€ 2 772,06
M. Philippe GINISTY	0,023%	€ 1 073,14	0,018%	€ 1 030,50
M. Marc GIRAULT	0,001%	€ 53,66	0,001%	€ 51,53

M. Catherine GUGENHEIM-CARRUS	0,288%	€ 13 757,61	0,236%	€ 13 211,07
M. Alain GUGENHEIM-CARUS	2,160%	€ 103 021,14	1,767%	€ 98 928,43
Mme Yvette HAUVETTE	0,186%	€ 8 853,38	0,152%	€ 8 501,66
Mme Dorothée HAUVETTE RAUX	0,191%	€ 9 121,66	0,156%	€ 8 759,29
M. Jean-luc HERRMANN	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
Mme Francine HEURTIN	0,540%	€ 25 755,28	0,442%	€ 24 732,11
M. Lionel HEURTIN	0,009%	€ 429,25	0,007%	€ 412,20
M. Jean-Philippe HOREL	0,033%	€ 1 556,05	0,027%	€ 1 494,23
M. Jacques JALLAS	0,051%	€ 2 414,56	0,041%	€ 2 318,64
M. Patrick JOLY	0,029%	€ 1 395,08	0,024%	€ 1 339,66
M. Jean JULIEN	0,158%	€ 7 511,96	0,129%	€ 7 213,53
M. Florence KERJEAN	0,009%	€ 450,72	0,008%	€ 432,81
Mme Arlette KIRCHER	0,044%	€ 2 092,62	0,036%	€ 2 009,48
M. Patrice LACK	0,034%	€ 1 609,71	0,028%	€ 1 545,76
M. Christian LEROY	0,011%	€ 536,57	0,009%	€ 515,25
M. Olivier MARION	0,009%	€ 429,25	0,007%	€ 412,20
M. Jean-Pierre MASSON	0,022%	€ 1 062,41	0,018%	€ 1 020,20
M. Louis MAZERY	0,023%	€ 1 073,14	0,018%	€ 1 030,50
M. François-Xavier MERMONT	0,032%	€ 1 545,32	0,027%	€ 1 483,93
M. Daniel MONDET	0,083%	€ 3 970,61	0,068%	€ 3 812,87
M. François MONTES	0,045%	€ 2 146,27	0,037%	€ 2 061,01
Mme Manon MOREAU	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
M. Charles MOULIN	0,024%	€ 1 126,79	0,019%	€ 1 082,03
la société NATALMA	0,133%	€ 6 331,51	0,109%	€ 6 079,98
M. Christophe PALMADE	0,201%	€ 9 593,84	0,165%	€ 9 212,71
Mme Laurence PALMADE	0,201%	€ 9 593,84	0,165%	€ 9 212,71
M. Eric PAREDES	0,081%	€ 3 863,29	0,066%	€ 3 709,82
M. Christian PASSET	0,020%	€ 965,82	0,017%	€ 927,45

M. Adrien PASTEUR	0,142%	€ 6 760,76	0,116%	€ 6 492,18
M. Yvan PHAM	0,002%	€ 107,31	0,002%	€ 103,05
Mme Marie POULIE	0,023%	€ 1 073,14	0,018%	€ 1 030,50
M. Ludovic POUZOL	0,019%	€ 890,70	0,015%	€ 855,32
Mme Marie-Thérèse PRENAT	0,036%	€ 1 717,02	0,029%	€ 1 648,81
M. Raphael PRUNIER	0,000%	€ 10,73	0,000%	€ 10,31
M. Philippe REMOISSENET	0,007%	€ 321,94	0,006%	€ 309,15
M. Bruno RIBES	0,032%	€ 1 502,39	0,026%	€ 1 442,71
la société RNA	0,110%	€ 5 226,18	0,090%	€ 5 018,56
Mme Michèle ROCHEDIX	0,090%	€ 4 292,55	0,074%	€ 4 122,02
M. Brice ROULET	0,008%	€ 397,06	0,007%	€ 381,29
Mme Marie ROYER	0,124%	€ 5 902,25	0,101%	€ 5 667,77
M. Henry SEGONNE	0,008%	€ 375,60	0,006%	€ 360,68
M. Marcel SEMROUNI	0,011%	€ 536,57	0,009%	€ 515,25
M. Cyrille TEZENAS DU MONCEL	0,002%	€ 85,85	0,001%	€ 82,44
Mme Brigitte TEZENAS DU MONTCEL	0,009%	€ 429,25	0,007%	€ 412,20
Mme Claude TEZENAS-DU-MONTCEL	0,006%	€ 268,28	0,005%	€ 257,63
M. VincentTROJANI	0,104%	€ 4 979,35	0,085%	€ 4 781,54
M. Guillaume VERNEY CARRON	0,421%	€ 20 067,66	0,344%	€ 19 270,43
Mme Agnès VERNEY-CARRON	16,962%	€ 808 866,16	13,873%	€ 776 732,42
La succession de M. Claude VERNEY-CARRON	16,962%	€ 808 855,43	23,306%	€ 1 304 865,95
Mme Camille VERNEY-CARRON	0,001%	€ 53,66	0,001%	€ 51,53
Mme Diane VERNEY-CARRON	1,485%	€ 70 827,03	1,215%	€ 68 013,29
Mme Flavie VERNEY-CARRON	0,001%	€ 53,66	0,001%	€ 51,53
M. Geoffroy VERNEY-CARRON	4,284%	€ 204 282,33	3,504%	€ 196 166,83
M. Georges VERNEY-CARRON	0,609%	€ 29 028,35	0,498%	€ 27 875,15
M. Guillaume VERNEY-CARRON	0,048%	€ 2 275,05	0,039%	€ 2 184,67
M. Jean VERNEY-CARRON	25,868%	€	29,933%	€

		1 233 602,99		1 675 888,77
M. Patrick VERNEY-CARRON	0,033%	€ 1 577,51	0,027%	€ 1 514,84
M. Pierre VERNEY-CARRON	2,113%	€ 100 756,82	1,728%	€ 96 754,06
M. Christian VERRON	0,053%	€ 2 543,33	0,044%	€ 2 442,30
ACTIONS EN DESHERENCE	0,433%	€ 20 657,88	0,354%	€ 19 837,21
TOTAUX	100,000%	€ 4 768 751,83	100,000%	€ 5 598 740,97

Ce tableau a été établi compte tenu des informations ci-après :

AVANT AUGMENTATION DE CAPITAL		AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE		APRES AUGMENTATION DE CAPITAL	
CAPITAL SOCIAL	€ 1 422 000,00	TOTAL DE L'APPORT EN NUMERAIRE	€ 829 989,14	CAPITAL SOCIAL	€ 1 738 563,20
NOMBRE ACTIONS	444 375	AUGMENTATION DE CAPITAL	€ 316 563,20	NOMBRE ACTIONS	€ 543 301,00
VALEUR NOMINALE	€ 3,20	PRIME D'EMISSION	€ 513 425,94		
VALEUR REELLE	€ 8,39	NOUVELLES ACTIONS EMISES	98 926		
PRIME D'EMISSION	€ 5,19				

CAPITAUX PROPRES AU 31/08/2020		AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE		CAPITAUX PROPRES APRES AUGMENTATION DE CAPITAL	
CAPITAL SOCIAL	€ 1 422 000,00	AUGMENTATION DE CAPITAL	€ 316 563,20	CAPITAL SOCIAL	€ 1 738 563,20
PRIME D'EMISSION	€ -	PRIME D'EMISSION	€ 513 425,94	PRIME D'EMISSION	€ 513 425,94
RESERVE LEGALE	€ 142 200,00			RESERVE LEGALE	€ 142 200,00
AUTRES RESERVES	€ 4 381 552			AUTRES RESERVES	€ 4 381 552
RESULTAT NET	€ (1 177 000,00)			RESULTAT NET	€ (1 177 000,00)
TOTAL	€ 4 768 751,83			TOTAL	€ 5 598 740,97